

Mme la Conseillère fédérale Karin Keller-Sutter
Département fédéral des Finances DFF

3003 Bern

Envoi électronique : sarah.bochud@efv.admin.ch

Berne, le 31 mars 2023

Financement durable des CFF

Prise de position de routesuisse – Fédération routière suisse (FRS)

Madame la Conseillère fédérale,
Mesdames et Messieurs,

Bien que nous n'ayons pas été invité officiellement dans le cadre de cette procédure de consultation, nous estimons que ce projet touche aux intérêts des membres de notre association.

Aussi, nous vous prions de trouver, ci-après, notre prise de position à ce sujet.

Remarques générales

Avec ce projet de loi, le Conseil fédéral propose d'assurer le financement durable des CFF notamment par le biais d'un apport en capital à fonds perdus, ainsi que par une diminution temporaire du prix des sillons compensée par l'affectation de la totalité des revenus provenant de la redevance sur les poids lourds (RPLP). Notre prise de position se concentre exclusivement sur les aspects présentant un lien direct avec les financements transversaux à charge des usagers de la route.

Le trafic routier privé finance déjà fortement le rail, que ce soit de manière directe (redevance poids lourds, impôt sur les huiles minérales) ou indirecte (limitation des déductions fiscales des pendulaires au niveau fédéral). Au total, la contribution au fonds pour l'infrastructure ferroviaire (FIF) provenant du trafic routier s'élevait à près de 1,6 milliards de francs pour l'année 2022, soit un peu plus de 28% de ses revenus.

Nous estimons que la route subventionne suffisamment le trafic ferroviaire, c'est pourquoi nous sommes opposés à affecter la totalité de la part fédérale de la RPLP de manière permanente au FIF – qui constituerait une nouvelle subvention transversale en faveur du rail. Par ailleurs, les CFF bénéficient d'une garantie de l'Etat et de réserves. De ce fait, il n'est ni urgent, ni nécessaire d'abaisser le prix des sillons – qui constituent leur seule et unique contribution à l'infrastructure ferroviaire. Il n'est en outre pas acceptable de diminuer les contributions au FIF tout en planifiant une expansion de ses dépenses, car cela augmente injustement la pression sur les recettes provenant des usagers de la route.

Vu ce qui précède, routesuisse s'oppose fermement à l'affectation permanente de la part non affectée de la RPLP en faveur du FIF.

Remarques annexes

Renforcer le respect des recommandations de la KBOB

Pour routesuisse, il est inacceptable que les CFF encaissent de lourdes subventions fédérales mais que certaines entités du groupe se comportent comme si elles étaient totalement privées vis-à-vis des autres acteurs sur le marché, notamment en ne respectant pas les recommandations de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB). Comme les cantons, les communes et la Confédération, routesuisse demande que le groupe CFF dans son ensemble respecte désormais ces importants standards en matière de construction, aussi bien pour l'infrastructure que pour l'immobilier, dont le portefeuille a notamment été hérité de la Confédération.

En vous remerciant d'avance pour l'attention portée à notre prise de position, nous vous adressons, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

routesuisse – Fédération routière suisse FRS



Olivier Fantino
Directeur